

Notions de Protection du travail :

1- Introduction générale à la protection du travail :

La protection du travail représente un vaste système de mesures destinées à sauvegarder la santé du travailleur. Les objectifs principaux de la protection du travail consistent à améliorer et à perfectionner les processus de production et à créer des conditions de travail saines et sans danger.

La protection de travail se compose de :

- La législation du travail ;
- La technique de sécurité ;
- L'hygiène de travail ;
- La protection contre les incendies.

Les notions les plus importantes à retenir sont les techniques de sécurité et la lutte contre les incendies, qui comme tout le monde le sait, représentent les fléaux les plus dévastateurs en vie humaine ou en matériel :

La technique de sécurité représente un ensemble de mesures, de règlement et de consignes visant la protection des travailleurs contre les dangers de la production.

Exemple : Prévoir un dispositif d'enceinte protégeant l'opérateur contre les parties en mouvement des machines, isolation des conducteurs électriques ou protection contre les rayonnements thermiques etc.

L'ignorance ou l'infraction des règles de sécurité technique conduit pratiquement toujours à des accidents aux conséquences graves.

1.1- Définition de l'accident de travail

L'accident de travail est un événement matériel à caractère soudain et violent qui provient d'une cause extérieure, survenant pendant le travail ou sur les lieux du travail. Cette cause extérieure provoque chez les travailleurs des lésions corporelles pouvant entraîner le décès.

Il existe également trois catégories de lésions professionnelles :

- Les accidents de travail survenu sur le lieu de travail et entraînant le décès ou des lésions corporelles.
- Accidents de trajet.

Ce sont les accidents survenus sur le chemin d'aller ou de retour du travail.

- Les maladies professionnelles.

Elles sont dues à deux facteurs :

1- L'atmosphère nuisible dans laquelle le personnel rempli ces obligations de service. La nuisibilité de l'atmosphère de production est créée par la présence de vapeur des différentes substances, par des gaz toxiques, des poussières, des fumés etc.

2- L'agent physique des conditions de travail qui peut être le bruit les vibrations, les rayonnements thermiques et radioactifs, l'éclairage, l'humidité etc.

Contrairement à l'accident du travail qui lui est inopiné et soudain, la maladie professionnelle prend naissance sur les lieux du travail et se développe à long terme.

La maladie professionnelle est redoutée par le fait qu'elle ne se manifeste que lorsque le mal s'est profondément et définitivement incrusté dans l'organisme de l'ouvrier.

L'existence de conditions de travail qui, selon les termes mêmes du Préambule de la Constitution de l'OIT, impliquent «pour un grand nombre de personnes l'injustice, la misère et les privations, ce qui engendre un tel mécontentement que la paix et l'harmonie universelles sont mises en danger» et la nécessité d'améliorer la situation de ces travailleurs ont présidé à la création de l'Organisation internationale du Travail en 1919. En 2008, près de 90 ans plus tard, l'importance des objectifs constitutionnels de l'Organisation était réaffirmée dans la Déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable. Cette Déclaration met l'accent sur les mesures de protection des travailleurs qu'il convient de prendre et de renforcer, notamment pour garantir «des conditions de travail qui préservent la santé et

la sécurité des travailleurs; la possibilité pour tous d'une participation équitable aux fruits du progrès en matière de salaires et de gains, de durée du travail et autres conditions de travail, et un salaire minimum vital pour tous ceux qui ont un emploi et ont besoin d'une telle protection» 1. La protection des travailleurs est indissociable des valeurs fondatrices de l'OIT, à savoir que le travail n'est pas une marchandise et que l'amélioration des conditions de travail est essentielle à la justice sociale, à la prospérité des pays et à une paix universelle et durable. 2. Comme indiqué dans la Déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable, la protection sociale comprend deux volets: la sécurité sociale et la protection des travailleurs.

2-Paramètres de la protection des travailleurs :

Aux fins du présent rapport, la protection des travailleurs est analysée sous l'angle de trois paramètres déterminants: la couverture des travailleurs par les mesures de protection; le niveau de protection; et la conformité aux règles. Ces paramètres sont valables pour toutes les composantes des conditions de travail, notamment les salaires, la durée du travail, la SST et la protection de la maternité, bien qu'elles aient chacune leurs spécificités.

1.2- Classification des accidents du travail.

Conformément à la résolution de la conférence internationale des statisticiens du secteur du travail, les accidents du travail ont été classés en fonction de divers critères.

1.2.1- Classification selon la catégorie d'industrie.

Elle consiste à montrer la répartition des accidents en pour-cent entre les différentes branches de l'industrie et à pour but de mettre en évidence les branches les plus dangereuses du point de vue traumatisme professionnel.

1.2.2- Classificateur selon les suites et la durée de l'incapacité de travail.

L'issue de l'accident du travail peut être mortelle ou non mortelle.

Dans le ras des accidents dont l'issue est non mortelle on aura les possibilités de distinguer les accidents entraînant l'incapacité permanente (invalidité complète) ou l'incapacité temporaire.

En plus de cela on aura la possibilité de séparer les accidents collectifs et individuels.

On appelle accident collectif un événement entraînant nombre des accidentés supérieur à deux (02) personnes.

Suivant la durée de l'incapacité de travail on distingue (04) groupes d'accidents.

- A)- Accident ayant entraînés de 1 à 4 jours d'incapacité temporaire.
- B)- Accident ayant entraînés de 5 à 20 jours d'incapacité temporaire.
- C)- Accident ayant entraînés plus de 20 jours d'incapacité temporaire.
- D)- Accident mortel

1 - 4 - 3. Classification selon leurs causes ou l'agent matériel.

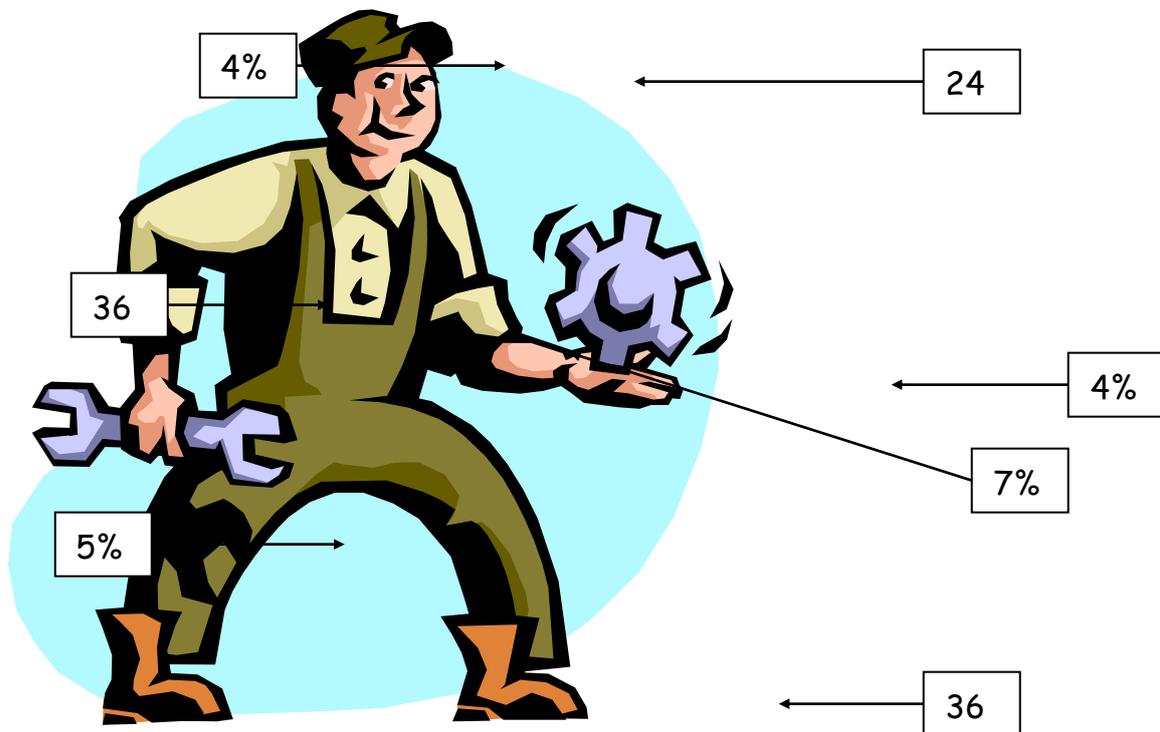
Machine, transports, explosions, incendie, substance toxique, brûlante ou corrosive, électricité, chute d'ouvriers, marche sur des objets, chocs contre des obstacles, chutes d'objets, éboulements, manutention d'objet sans appareils mécaniques, outils à mains ou des causes diverses.

1 - 4 - 4. Classificateur selon des renseignements spécifiques.

Exemple : age, sexe-, profession, qualification professionnelle, la durée de l'expérience professionnelle au moment de l'accident, jour de la semaine, mois de l'année, le moment de l'accident par rapport à l'horaire de travail etc.

5 - Classification selon la nature et le siège de la lésion.

Exemple : Ce type de classement permet de connaître les endroits les plus vulnérables du corps humain pour la profession ou pour l'atelier.



3-. Importance de la prévention :

La sécurité est, en premier lieu, la prévention :

- Des dommages avec lésions pour l'homme, atteintes et maladies liées à l'activité professionnelle, des accidents de travail et des maladies professionnelles.
- Des dommages sans lésions pour l'homme avec uniquement des dommages matériels au bâtiment, à l'installation, à la machine, à l'outil et au produit.

Une bonne politique de prévention ne peut être réalisée que lorsqu'il existe une collaboration étroite entre toutes les personnes et tous les services concernés au sein de l'entreprise.

A- Démarche de prévention :

La démarche de prévention comprend trois étapes, qui sont :

- L'identification des risques,

- La correction des dangers
- Le contrôle des moyens mis en place.

On peut corriger des dangers en éliminant les risques à la source ou en les réduisant.

Pour adapter le travail à l'homme, il est nécessaire d'effectuer des aménagements concernant les outils, les postes de travail, les systèmes homme-machine, l'environnement, l'organisation du travail et les intermédiaires techniques.

Pour que l'adaptation du travail à l'homme soit la meilleure possible, il faut essayer de prendre en compte tous les facteurs du travail (physiologiques, psychologiques, sociaux) qu'ils soient objectifs ou subjectifs.

Une meilleure adaptation du travail à l'homme aura pour résultat :

B- Au niveau des opérateurs :

- une plus grande efficacité de leurs conduites opératoires,
- leur satisfaction,
- leur confort,
- une meilleure santé ;

C- Au niveau de l'entreprise :

- l'amélioration de la productivité,
- la diminution des accidents du travail,

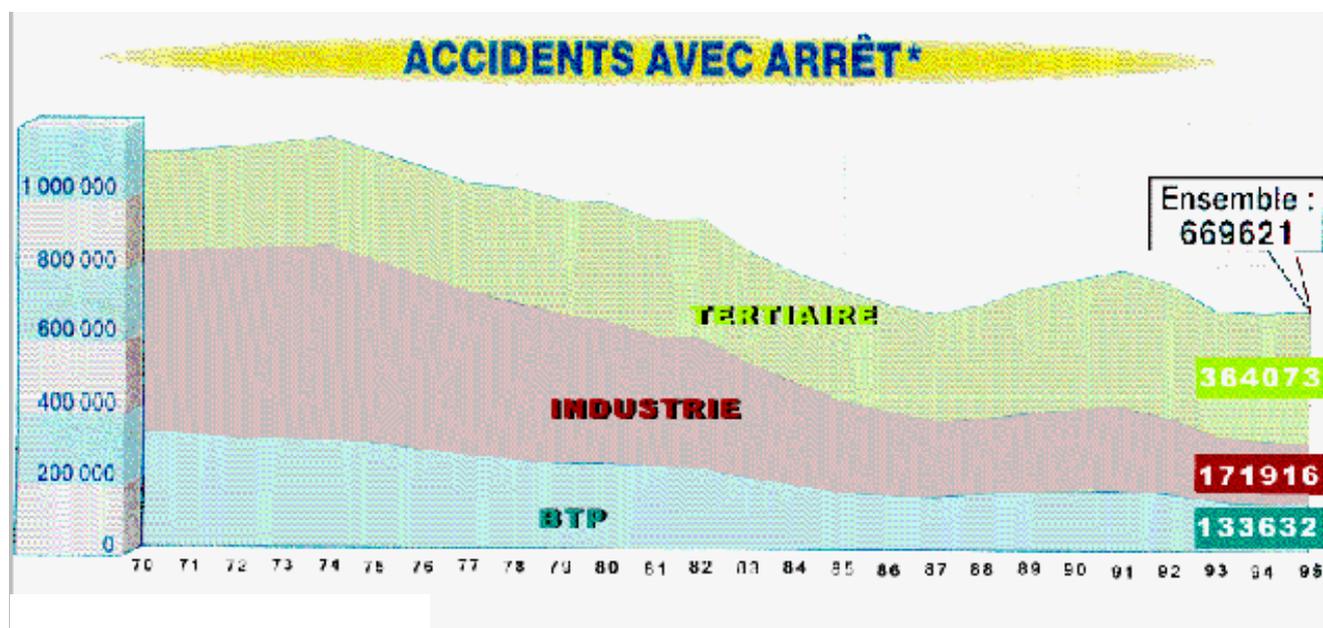
4-Données statistiques relatives aux accidents de travail :

4.1 Statistiques tirées des documents :

Pour se familiariser avec les données statistiques vous allez trouver des analyses faites en Europe relative aux accidents de travail.

L'analyse des statistiques (fig. 1) sur la période de vingt-cinq ans - de 1970 à 1994 - montre une nette décroissance des accidents du travail. Leur taux de fréquence recule, en effet, de 38%, en passant ainsi de 41 accidents avec arrêt par million d'heures travaillées, en 1970, à 25 accidents avec arrêt, en 1994. Ce

taux connaît une décroissance continue de 1975 à 1987. On note ensuite une augmentation sensible jusqu'en 1992. A partir de cette année-là, le phénomène de baisse se poursuit.



4.2 Accidents du travail :

La métallurgie et la chimie sont les deux secteurs où le taux de fréquence des accidents a le plus diminué. La baisse y atteint respectivement 50% et 60%.

L'érosion de près d'un quart des effectifs de ces secteurs a sans doute joué un rôle dans cette évolution. La métallurgie a connu des restructurations importantes et il est possible de voir dans cette baisse l'incidence d'une autorisation croissante des processus, d'un recours de plus en plus fréquent à la sous-traitance notamment dans la chimie, mais aussi l'impact d'une politique volontariste soutenue par des investissements importants.

4.3-Importance de la sensibilisation des employeurs a la sante et a la sécurité au travail :

Les maladies professionnelles coûtent cher :

- Sur le plan humain d'abord, puisque les travailleurs sont atteints dans leur intégrité physique, avec toutes les conséquences que cela entraîne dans leur vie personnelle, professionnelle, familiale et sociale.
- Sur le plan économique aussi, car comme dans une réaction en chaîne, les lésions professionnelles accroissent les frais de production et diminuent le caractère concurrentiel des entreprises.

5- Évaluation des coûts des accidents :

Coût direct;

Coût indirect;

Pénalité, etc.

5.1 -Coûts directs ou Coûts apparents

Le coût apparent ou coût direct des accidents se compose de :

- frais de premiers soins,
- versement proportionnel à la caisse de sécurité sociale,
- perte de temps provoquée par l'accidenté,
- perte de temps provoquée par les camarades de l'accidenté,
- perte de temps de la maîtrise etc.

5.2-Coûts indirects ou Coûts réels:

Le coût réel ou coût indirect, est le plus souvent quatre (04) fois plus important que le coût apparent. Il se compose de :

- Salaires : de la victime, des collègues, de la maîtrise, du remplaçant

éventuel.

- Production : de la victime, des collègues, expérience du remplaçant.
- Matériels : équipements, machines, produits.
- Interventions : du service de sécurité.
- Prévention : mesures "supplémentaires".
- Analyse et enquête : des accidents.
- Frais administratifs : de déclaration et de gestion de dossier.
- Comptabilité : impact sur prime, honoraires d'experts.
- Sur le plan commercial : pénalités de retard, perte d'image.
- Sur le plan répressif : amendes.
- Social : secours à la famille, ambiance.
- Premiers soins : coûts non remboursés.
- Frais de justice etc...

5.3-Divers moyens de promotion de la prévention des accidents en milieu de travail :

- Moyens de prévention :
- L'utilisation adéquate des équipements de protection individuelle, des dispositifs et des vêtements;
- Respect des mesures de protection contre l'incendie;
- Respect des mesures d'urgence et d'évacuation qui peuvent comprendre les mesures à prendre en cas d'alerte à la bombe ou de déversement de produits chimiques;
- Mesures relatives à l'entrée dans les espaces clos;-
- Mesures de sécurité relatives à l'outillage électrique;
- Participation à une formation relative aux substances hasardeuses;
- Respect des méthodes relatives aux appareils de manutention ;
- Respect du bon fonctionnement des outils et des machines.

5.4-Cause des accidents du travail les plus fréquents :

Un grand nombre de spécialistes se sont penchés sur les causes des accidents du travail et ont concluent qu'un accident du travail n'est jamais

l'effet du hasard ou de la fatalité, en partie, ils pensent que lorsqu'un accident du travail se produit au niveau d'un poste de travail quelconque cela ne peut être que la conséquence d'un comportement et d'une situation spécifique à ce poste

Les causes des accidents du travail se divisent en deux groupes :

a) - Causes technologique-technique.

Exemples :

Imperfection de la technologie adoptée.

Imperfection des méthodes et des processus utilisés.

Défection du matériel ou défauts, de construction des machines.

b) Causes organisationnelles

Exemples :

Non observation des règles de sécurité par le personnel.

Formation et apprentissage insuffisant du personnel.

Faible inspection technique des travaux exécutés.

Absence de projet avant exécution des travaux etc.

La maîtrise des causes des accidents du travail apparaît comme une tâche de grande ampleur qui doit faire face à des situations de travail touchant tous les secteurs de l'activité nationale, ajoutant à cela leurs caractères principaux tel que :

Diversité de régime juridique (secteur étatique, privé ou mixte)

- d'une activité à une autre
- d'une entreprise à une autre
- au sein de la même entreprise (d'une unité à une autre).

Pluralité des niveaux de technologie, tant au niveau d'une entreprise à une autre, qu'au sein de la même entreprise.

Spécificité de la main d'œuvre qui dans sa grande majorité reste exodurale ne maîtrisant pas totalement les multiples aspects du processus technologiques (qualification, aptitude au poste etc).

Disparité de développement d'une région du territoire à une autre ce qui n'est pas sans poser de problème.

Absence de législation du travail complète, homogène et couvrant tous les secteurs de l'activité économique nationale.

Les accidents sont causés par des actes dangereux, par exemple :

- Travailler sur des équipements en mouvement.
- Faire fonctionner un équipement sans autorisation ou sans les connaissances nécessaires.
- Laisser des machines inutilisées en mouvement.

Les accidents sont causés par des conditions dangereuses, par exemple :

Méthodes de travail dangereuses ou non définies.

Protecteurs défectueux ou neutralisés.

Défectuosités du matériel.

Éclairage insuffisant.

Ventilation défectueuse.

Vêtements dangereux.

Cheveux longs non protégés.

5.5-Divers facteurs portant atteinte a la sante dans le milieu de travail

- Principales familles d'agresseurs chimiques

Gaz :

Le gaz est une matière présente dans l'air à l'état de fluide expansible et compressible dans les conditions de température et de pression normales. Par exemple, le monoxyde de carbone, l'acétylène, l'oxyde d'azote, le butane et l'hydrogène sont des gaz. Certains gaz peuvent provoquer une irritation des yeux et de la peau, le vertige, une impotence musculaire, une intoxication et même la mort.

Vapeur :

La vapeur est une matière présente dans l'air à l'état gazeux et provenant de l'évaporation d'un liquide ou d'un solide (Par exemple, le naphte, la térébenthine, le mercure, le camphre, le naphthalène).

Fumée :

La fumée est une matière solide en suspension dans l'air sous forme de fines particules produites par condensation ou par combustion. Les fumées peuvent provoquer des intoxications pulmonaires et des intoxications au plomb.

Poussière :

La poussière est une matière en suspension dans l'air sous forme de particules produites par un travail mécanique (broyage ou meulage). Les poussières provoquent des maladies de peau (dermatose) ou pulmonaire (amiantose).